

Nouvel aménagement de rue : Mise en place d'une zone 30 km/h



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des Larichoises et des Larichois, la ville de La Riche, avec la collaboration de Tours Métropole Val de Loire, va procéder à l'instauration d'une zone 30 km/h dans plusieurs rues de notre commune. Ce projet vise à renforcer la sécurité routière et à favoriser un cadre de vie plus apaisé pour tous les habitants.

Les travaux, confiés à l'entreprise ESVIA CENTRE, débuteront à compter du 16 mars 2026 pour une durée estimée à une semaine.

Les rues concernées par cette nouvelle réglementation sont les suivantes :

- Rue des Pavillons
- Rue des Devalleries
- Rue des Dussous
- Chemin de Pont Guédon

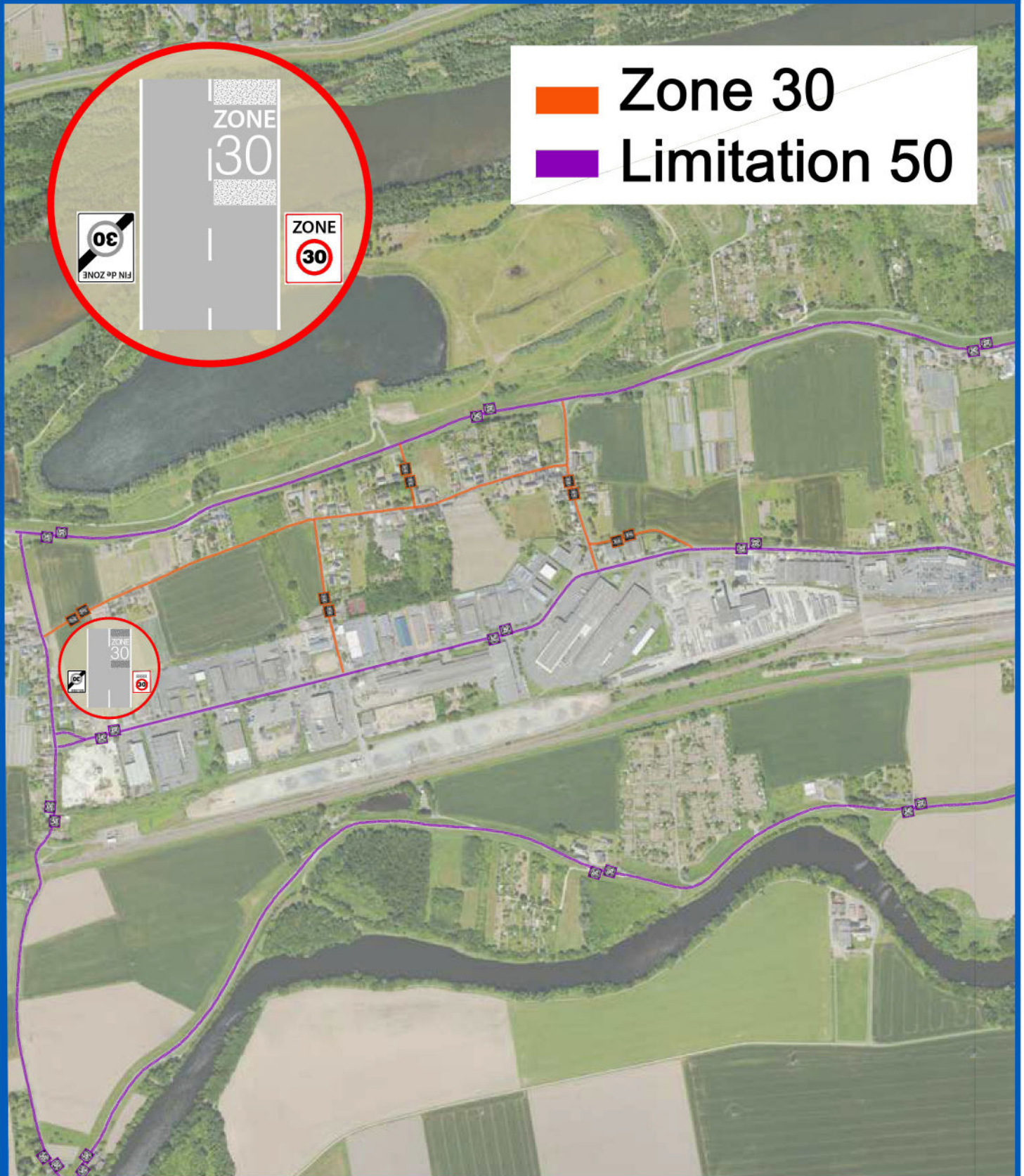
- Les travaux s'effectueront en rue barrée de 9h00 à 16h00 avec la mise en place d'une déviation.
- Le stationnement sera impossible en journée au droit des travaux. Nous vous invitons donc à sortir votre véhicule avant 9h00 ; les accès seront rétablis en fin de journée.
- La circulation des piétons sera maintenue autant que possible.

En cas de besoin pendant les horaires de chantier, nous vous invitons à solliciter le chef de chantier directement sur place.

Conscients de la gêne que peuvent occasionner ces travaux, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. Cette initiative marque une étape importante vers une circulation plus calme et respectueuse du bien-être de chacun et chacune dans notre belle commune.

ZONE 30

Ouest de la commune



 Zone 30
 Limitation 50